



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-339-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 décembre 2015. Il est 18 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

12-340-15 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-339-15 Ouverture de la séance

12-340-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

12-341-15 Adoption du budget pour l'année 2016

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-342-15 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 18 h 39.

Il y a 31 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage secteur nord; - Travaux sur Meloche; - Mise en demeure de 9 millions; - Coût du communiqué publié pour Madame Deschamps;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Conversion au gaz pour le Centre Harpell;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du transfert de l'hôpital dans le budget 2016; - Montant affecté au surplus; - Baisse de la quote-part de l'Agglomération;
4 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du budget annuel aux citoyens annulée; - Présentation aux citoyens des points de discordances quant au budget; - Détails des coupures de 300 000 \$ en salaire depuis les deux dernières années; - Rôle et tâches de l'adjointe administrative de la direction générale et du maire; - Le départ à la retraite d'un employé permet une restructuration administrative; - Changement de discours politique du maire quant au poste de l'adjointe administrative;
5 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie «autres» - détails sur le montant de 10 millions; - Coût du communiqué publié pour Madame Deschamps; - Utilisation du droit de vote du maire; - N'apprécie pas la sortie dans les journaux quant à l'impasse budgétaire; - Déclarations faites dans les journaux de madame le Maire vs les actions prises pour régler l'impasse; - Poste d'adjointe administrative contractuel vs postes d'adjointes syndiqués;

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
6 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	- Impasse budgétaire; - Mécanisme gouvernemental pour pallier à cette impasse; - Le budget présenté ce soir inclut-il les sujets controversés;
7 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	- Impasse budgétaire; - Demande la présentation des deux versions du budget controversé;

La période de questions est close à 19 h 18.

3. FINANCES

12-341-15 Adoption du budget pour l'année 2016

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Proposition d'amendement :

Un conseiller demande un amendement au budget 2016 pour y retirer les crédits budgétaires alloués pour le poste d'adjointe administrative à la direction générale.

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

Vote sur la proposition d'amendement :

Pour

Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

La proposition d'amendement est refusée sur division.

Proposition originale :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le budget pour l'année 2016, où sont présentés des revenus de 17 658 504 \$ et des dépenses et affectations totalisant 17 658 504 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal Première Édition pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2015.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2016 adopté.

Un vote est demandé sur la proposition originale :

Pour

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa
Yvan Labelle
Daniel Boyer
Michel Boudreault

Adoptée à l'unanimité.

Un débat politique s'engendre.

Les conseillers Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault déposent une lettre auprès de la greffière.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2016, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-342-15 Levée de la séance extraordinaire
--

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10560